



**Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine**

## **METTRE TERME AU CYCLE INFERNAL DE LA VIOLENCE ET DE L'IMPUNITÉ**

La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (**RADDHO**) exprime sa profonde consternation par rapport à la répression sanglante qui a suivi la marche de l'opposition du **25 Mars 2004**, elle condamne avec la dernière énergie les exécutions et les assassinats commis par les forces de l'ordre et les milices armées et qui ont fait près de 300 victimes.

La RADDHO déplore la réaction tardive de la communauté africaine et internationale par rapport à l'alerte qu'elle a lancée le 18 Mars 2004 pour annoncer les événements sanglants du 25 mars.

Depuis 1999, on assiste au cycle infernal de la violence et de l'impunité qui ont conduit aux massacres de Yopougon en 2000, à la mutinerie du 19 Septembre 2002, à l'émergence de nouvelles forces tapies dans l'ombre comme les escadrons de la mort qui exécutent des civils en toute impunité.

Malgré les efforts réels de la communauté africaine et internationale, malgré la signature des accords de Marcoussis, malgré les alertes et recommandations des ONG internationales de droits humains, la situation en Côte d'Ivoire n'a guère évolué. Force est de constater la récurrence de la violence, celle de l'impunité, mais aussi l'impuissance de l'Etat ivoirien et de la communauté internationale à mettre terme à ce cycle infernal.

Aujourd'hui l'Etat ivoirien est faible et a perdu toute légitimité, parce qu'incapable de s'attaquer au cancer de l'impunité, en enquêtant sur les crimes et en jugeant leurs auteurs, de contrôler les actions des milices, de certaines forces de l'ordre, bref d'assurer la mission régalienne de la protection des biens et des personnes. La responsabilité de Gbagbo face à la situation actuelle est entière car la RADDHO l'avait mis en garde contre la répression et contre les conséquences de l'interdiction de la marche du 25 Mars.

Dans ces conditions, la communauté africaine et internationale doit prendre ses responsabilités.

La **RADDHO** recommande à la communauté internationale :

- la création d'une commission d'enquête internationale et d'un Tribunal Pénal International sur les crimes commis en Côte d'Ivoire depuis 2000 ;
- d'envoyer dans les meilleurs délais les troupes de l'ONUCI ;
- d'engager une grande campagne de sensibilisation sur la culture de la paix, de la tolérance et du respect des droits humains pour exorciser l'impact de la haine et de la xénophobie qui ont totalement gangrené la société ivoirienne ;
- l'organisation du processus électoral de 2005 sous le des Nations Unies ;
- au Gouvernement ivoirien de respecter les libertés publiques en autorisant toutes les manifestations de l'opposition ;
- l'implication de la société civile africaine dans le processus de paix.

Villa N°4024 Amitié II – Allées Seydou Nourou TALL – BP : 15246 Dakar \_ Fann SENEGAL  
Téléphone : (221) 865 00 30 – Fax : (221) 824 60 52

E-Mail : [raddho@telecomplus.sn](mailto:raddho@telecomplus.sn) – [obsdh@sentoo.sn](mailto:obsdh@sentoo.sn) - Site web : [www.raddho.africa-web.org](http://www.raddho.africa-web.org)

Tout porte à croire que si des mesures énergiques ne sont pas prises dans les meilleurs délais pour l'organisation de l'élection présidentielle de 2005 d'autres crimes, exécutions et graves violations de droits humains vont se répéter.

**Fait à Dakar, le 1er Avril 2004**  
**Le Secrétariat Général**